

Monsieur Vincent Hort
Secrétaire général
Département de l'économie
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Lausanne, le 28 avril 2006
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position2006\POL0610.doc
GPB/rf

Service universel dans le domaine des télécommunications

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 8 mars 2006, relative à la consultation mentionnée sous rubrique, et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

Contexte général

Dans la perspective de la mise au concours de la prochaine concession de service universel, valable dès 2008, le Conseil fédéral souhaite redéfinir la composition des prestations y relatives. La société Swisscom SA est actuellement le titulaire de la concession 2003-2007, après avoir déjà assuré les prestations du service universel lors de la première période transitoire entre 1998 et 2002. Au vu du marché actuel, on peut partir du principe que Swisscom SA sera à nouveau le titulaire de la prochaine concession. En effet, il est difficile d'imaginer qu'un autre prestataire puisse installer un réseau similaire à celui de l'opérateur historique en l'espace d'une année et quelques mois. En outre, même si cette société ne fait pas acte de candidature, il est quasi certain que la Confédération la désignera comme concessionnaire pour le Service universel. Dans ce cadre, il est important de s'assurer que les prix maximums prévus dans la future concession ne débouchent pas sur des distorsions de concurrence permettant notamment de financer des prix inférieurs sur les communications.

Compte tenu des discussions politiques en cours, liées notamment à la privatisation ou non de la société Swisscom SA, il est également fondamental de s'assurer que cette concession de service universel permette effectivement de fournir sur l'ensemble du territoire des prestations correspondant aux standards actuels du marché.

L'examen des différentes modifications proposées a dès lors été effectué sur la base des considérations ci-dessus.

Raccordement au réseau, large bande

L'accès à Internet est aujourd'hui impératif pour bénéficier de nombreuses prestations. Le développement harmonieux de notre place économique nécessite dès lors un accès rapide pour l'ensemble des usagers. Un accès de type ADSL (600 Kbit/s download et 100 Kbit/s upload) correspond aux standards actuels du marché. La CVCI est donc favorable à l'intégration de la connexion à Internet par large bande dans la nouvelle composition du Service universel, tout en admettant que cette prestation puisse être fournie par différentes technologies. Au vu des offres d'ores et déjà disponibles sur le marché, le prix plafond proposé de 69 franc est toutefois trop élevé et devrait être réduit à un montant de l'ordre de 50 francs.

Service de commutation par SMS pour les malentendants Services d'annuaires et commutation pour d'autres personnes handicapées

Sur la base des commentaires présentés par le Conseil fédéral, la CVCI admet le bien fondé de l'inclusion de ces deux nouvelles prestations dans la nouvelle composition du Service universel.

Accès aux services d'annuaires

L'intérêt des différents opérateurs à faciliter la communication semble évidente. La mise à disposition de service d'annuaire constitue d'ailleurs un marché commercial pour de nombreux acteurs économiques. Il faudrait néanmoins éviter que le marché des télécommunications puissent déboucher sur une situation aussi peu organisée que sur Internet. Une disposition de l'ordonnance pourrait simplement prévoir l'obligation d'échange de données entre les différents opérateurs bénéficiant d'une concession. La CVCI est donc favorable à la suppression de cette prestation du Service universel.

Autres prestations supprimées du Service universel

Sur la base des commentaires du Conseil fédéral, la CVCI est également favorable à la suppression de quatre services additionnels : renseignements sur les appels abusifs, suppression de l'identification de la ligne appelante, justificatif des taxes et déviation des appels. Ces prestations sont effectivement communément fournies pour des raisons tant légales que commerciales par l'ensemble des fournisseurs du secteur des télécommunications.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Monsieur le Secrétaire général, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Régis Joly
Sous-directeur